



Le Premier Ministre

n° 5866/SG

Paris, le 9 juin 2016

à

Mesdames et messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs les préfets de département

Objet : instruction relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat des mesures des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté.

PJ : tableau de bord pour le suivi des mesures faisant l'objet d'une déclinaison territoriale.

Le troisième comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) que j'ai réuni le 13 avril 2016 à Vaulx-en-Velin a dressé un bilan dynamique de l'état d'avancement des 65 mesures issues des CIEC 1 et 2 et pris de nouveaux engagements gouvernementaux en faveur de l'égalité et la citoyenneté.

Il s'agit désormais de poursuivre et d'amplifier la mobilisation engagée depuis un an avec l'ensemble des partenaires, collectivités territoriales, associations et habitants. Si l'entrée en vigueur d'une partie des mesures annoncées nécessite des évolutions législatives qui ont été inscrites dans le projet de loi « Egalité et citoyenneté » présenté en conseil des ministres le 13 avril dernier, la majorité d'entre elles ont vocation à se traduire concrètement dès aujourd'hui dans les territoires, en métropole comme dans les outre-mer.

Dans le cadre de votre mission de pilotage des politiques publiques, vous êtes garants de la déclinaison opérationnelle des décisions des CIEC, en relation avec les recteurs, les directeurs généraux d'ARS, les procureurs généraux et les chefs des services régionaux de l'Etat. A ce titre, je vous demande de vous assurer chaque semestre du bon avancement des décisions prises à l'occasion de comités d'administration régionale (CAR) dédiés. Ces réunions seront accompagnées selon la même fréquence de réunions des collèges départementaux des chefs de services afin de s'assurer d'une mise en œuvre des mesures du CIEC au plus près de nos concitoyens.

Vous associerez à ces réunions des instances de coordination de l'action de l'Etat dans les régions et les départements selon le cas les procureurs de la République ou les procureurs généraux, ainsi que les recteurs, les responsables territoriaux des établissements publics de l'Etat (en particulier les directeurs généraux des agences régionales de santé) et des organismes de sécurité sociale concernés. Vous veillerez à la désignation de référents chargés du suivi des mesures issues du CIEC au sein de chacun des services concernés.

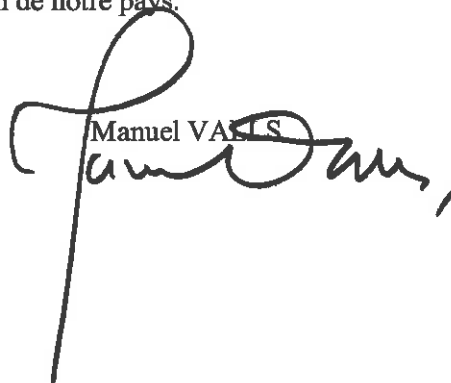
Chaque service produira à cette occasion le bilan des actions entreprises et mettra en place, le cas échéant, les stratégies susceptibles de lever les freins identifiés et d'accélérer la mise en œuvre de ces mesures. Vous vous appuyerez, pour ce faire, sur l'outil de pilotage et d'évaluation mis à votre disposition en pièce jointe. Ce tableau comprend, pour chaque mesure issue du CIEC, un nombre limité d'indicateurs. Il s'agit de disposer d'un socle de données au niveau régional (SGAR), transmises trimestriellement par les préfets de départements, les agences régionales de santé et les rectorats, et agrégées dans le cadre du pilotage national des mesures, dont il sera rendu compte lors du prochain comité interministériel. Afin d'assurer une mise en œuvre la plus rapide possible des engagements pris dans le cadre du CIEC, je vous demande de réunir ces instances dès avant l'été.

La bonne mise en œuvre des mesures du CIEC nécessite de s'appuyer sur les services déconcentrés de l'Etat, mais aussi sur l'ensemble des partenaires locaux de l'action publique (collectivités territoriales, associations, chambres consulaires, organismes de sécurité sociale etc...). Vous serez notamment attentifs à les informer régulièrement des démarches engagées et à les associer selon des modalités que vous définirez en fonction des situations locales. Afin de ne pas multiplier les outils et les organes de pilotage, vous vous appuyerez notamment sur les instances mises en place depuis un an dans le cadre de l'animation des contrats de ville.

Vous veillerez enfin particulièrement à donner une réelle visibilité à la mobilisation de l'Etat et de ses partenaires au service de la politique d'égalité et de citoyenneté. Vous n'hésitez pas, dans ce cadre, à mettre en valeur, notamment par des déplacements sur le terrain aux côtés des acteurs de la société civile, les actions innovantes ou particulièrement emblématiques de cette politique.

J'ai chargé Madame Ericka BAREIGTS, secrétaire d'Etat à l'Egalité réelle, de vous accompagner dans vos démarches. Vous l'informerez systématiquement de l'organisation de vos premières réunions. Pour garantir la continuité des actions entreprises, un suivi permanent sera assuré, à l'échelle nationale, par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui sera destinataire en début de trimestre des tableaux de pilotages et d'évaluation tenus au niveau régional.

Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle pour l'application de ces décisions gouvernementales essentielles au vivre-ensemble et à la cohésion de notre pays.


Manuel VALLS

Copie :

Mesdames et messieurs les procureurs généraux et les procureurs de la République
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé

N°	Mesures	Action(s)	Ministère attributaire	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
2	Un droit universel au service civique	1. Droit universel au Service Civique: renforcement de l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes 2. Formation des volontaires renforcée en matière de citoyenneté, laïcité et lutte contre le racisme et l'antisémitisme 3. Volontariat à l'international rendu accessible	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports		Nombre et taux de demandes de service civique acceptées
3	La réserve citoyenne	Création d'une réserve citoyenne dans l'ensemble des champs de la vie publique	piloteage interministériel	Nombre de candidatures par réserve thématique	Nombre de réservistes par réserve thématique
5	Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école	Mise en œuvre d'un plan exceptionnel de formation des enseignants et des personnels d'éducation sur les questions relatives à la citoyenneté (française et européenne), à la laïcité, à la lutte contre les préjugés et discriminations	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Nombre d'enseignants formateurs.	Nombre d'enseignants formés.
7	Créer un réseau régional de référents de la laïcité	1. Mise en place de « cellules de conseil et d'expertise » au niveau de chaque grande région	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports Ministère de l'intérieur		Nombre de référents de la laïcité nommés au niveau régional
10	Mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France	* Enseignement spécifique du français langue seconde et mise en place de dispositifs d'inclusion scolaire pour faciliter les apprentissages des élèves allophones nouvellement arrivés en France. * Renforcement des moyens du dispositif « Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des enfants » ,	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		Nombre d'ateliers OEPRE [Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants] ouverts et nombre de parents accueillis.
13	Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants (moins de 5 ans de présence en France)	1. Proposer un parcours de formation linguistique à chaque nouvel arrivant.	Ministère de l'intérieur	Nombre de primo-arrivants bénéficiant d'un parcours de formation linguistique Nombre de stagiaires participant aux ateliers socio-linguistiques (ASL)	

N°	Mesures	Action(s)	Ministère attributaire	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
18	Programme "citoyens du sport"	<p>1. Promouvoir l'activité physique et sportive régulière encadrée, au sein des clubs sportifs, dans une démarche éducative qui favorise la mixité sociale et de genre.</p> <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'offre d'équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. - formation des acteurs du sport. - mobilisation des fédérations sportives - déploiement du plan "apprendre à nager" 	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports	Nombre d'élèves ayant accès au plan « apprendre à nager »	
19	Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés	<p>1. Soutenir et généraliser la présence des mouvements et actions d'éducation populaire</p> <p>2. Assurer la présence des adultes dans l'espace public et auprès des jeunes, à travers le renforcement des adultes-relais, des animateurs, éducateurs, des médiateurs, ainsi que par une revalorisation des parcours professionnels et des formations.</p> <p>3. Transformer les lieux accueillants du public en « fabriques » d'initiatives citoyennes impliquant les habitants et développant l'engagement bénévole.</p> <p>4. Développer des réponses innovantes notamment à destination des adolescents sur l'éducation à la citoyenneté et aux médias et réseaux sociaux, les valeurs de la République, la mixité sociale, via le sport</p> <p>5. Proposer des colos « nouvelles génération » aux enfants et adolescents pour faire l'expérience de la mixité sociale</p>	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports		<p>Nombre de colos « nouvelle génération »</p> <p>Nombre de Fonds de Participation des Habitants (FPH) créés</p> <p>Nombre de fabriques d'initiatives citoyennes actives</p> <p>Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif SESAME</p>

N°	Mesures	Action(s)	Ministère attributaire	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
24	Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers	1. Renforcer le financement par les Caf dans les quartiers prioritaires des crèches à vocation d'insertion professionnelle pour accompagner les femmes dans leur retour à l'emploi (démarche de contractualisation crèche - famille)	Ministère des affaires sociales et de la santé/ Ministère des familles, de l'enfance et les droits des femmes	Nombre de crèches à vocation d'insertion professionnelle créées ou rénovées dans les quartiers politique de la ville (QPV) ou dans un rayon de 500 à 1000 m	
34	Mieux répartir le parc social sur les territoires	1. Construire des logements sociaux dans les communes défavorisées 2. Reconstruire hors des quartiers	Ministère du logement et de l'habitat durable Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports	Nombre de plans d'actions réalisés Nombre de contrats de mixité sociale (CMS) signés (Instruction du 30/6/2015) Application de la circulaire du 30 juin 2015 relative à la mise en œuvre effective des dispositions conçues pour garantir le respect de leurs obligations par les communes en déficit de logements sociaux Suivi des contrats de mixité sociale et de la mise en œuvre des cinq outils à disposition des services de l'Etat tels que listés dans la circulaire	Nombre de logements agréés en communes SRU avec décomposition en PLUS-PLAI-PLS Comparaison avec la somme des objectifs de rattrapage Comparaison avec les communes non SRU du département Comparaison avec la construction privée en commune SRU
43	Développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale	1. Développer les partenariats avec les associations, les entreprises privées et publiques pour faciliter la mise en œuvre de mesures de TIG et de réparation pénale en concluant des accords nationaux avec des entreprises nationales publiques ou privées, en déclinant ces accords au niveau local.	Ministère de la Justice	Nombre de partenariats	Nombre de places de Travaux d'Intérêt Général (TIG)
45	Créer des secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale	1. Définition de secteurs communs à plusieurs collèges, avec les collectivités territoriales volontaires 2. Définition sur la base d'un diagnostic partagé, de nouveaux secteurs de recrutement des collèges 3. Mise en place d'une procédure d'affectation des élèves	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Nombre de nouveaux secteurs communs créés	
49	Scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation renforcé (REP+)	1. Mobiliser des nouveaux emplois pour scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans l'éducation prioritaire la plus difficile (REP+). 2. Construction de nouveaux locaux 3. Renforcement de l'information et sensibilisation des familles pour susciter une demande de scolarisation à partir de 2 ans	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		Taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP+).

N°	Mesures	Action(s)	Ministère attributaire	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
50	Lutter contre le décrochage	Donner la priorité à la prévention du décrochage scolaire dans les établissements. Déclinaison opérationnelle par les Académies de la « stratégie de lutte contre le décrochage » et mise en œuvre du « droit au retour en formation ».	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Nombre de jeunes "dérochateurs" sortis du système scolaire sans qualification suivant une formation.	
51	Étendre le programme de réussite éducative (PRE)	1. Déploiement des PRE dans chaque collège REP+ et dans les écoles associées là où ils sont absents et renforcement là où ils existent.	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports/ CGET	Evolution du nombre de projets de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires avec un collège en REP+ (Source: EAS)	Taux de sorties positives Indicateur programme 102 du DPT Ville : taux de retour à l'emploi des personnes résidant en Zus
54	S'assurer de l'accès effectif des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi	1. Renforcer l'accès effectif des résidents des QPV aux mesures de la politique de l'emploi 2. Renforcer l'accompagnement avec la mobilisation de conseillers de Pôle emploi sur l'accompagnement intensif des jeunes de ces quartiers 3. Mettre en place un pilotage de la performance comparée des agences 4. Mettre en place une nouvelle prestation de suivi dans l'emploi pour 8000 demandeurs d'emploi de longue durée 5. L'APEC développera également une offre de service d'accompagnement pour les jeunes diplômés issus des QPV	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social	déploiement des 230 conseillers PE mobilisés sur l'AJL Suivi des objectifs de part des habitants dans les QP parmi l'ensemble des bénéficiaires des dispositifs de la politique de l'emploi (licence WSA avec DGEFP) : Part des jeunes QPV parmi les jeunes en CIE (obj 13%) - Part des jeunes QPV parmi les jeunes en CAE (obj 13%) Part des jeunes QPV parmi les jeunes en EAV (obj 20%) - suivi mensuel Part des jeunes QPV parmi les jeunes accompagnés par la garantie jeune (obj 21%) Part des jeunes QPV parmi les jeunes au sein de l'EPIDE (obj 50%) Part des jeunes QPV parmi les jeunes bénéficiaire du dispositif « réussite apprentissage » (obj 40%) Part des jeunes QPV parmi les jeunes dans les écoles de la 2ème chance (obj 40%)	Taux de sorties positives INDICATEUR 2.3 : Taux de sortie dans l'emploi durable six mois après une formation prescrite par Pôle emploi INDICATEUR 2.4 : Part des effectifs consacrés au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois Temps consacré au suivi & à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (en ETPT) INDICATEUR 3.1 : Taux d'insertion dans l'emploi 6 mois après la sortie d'un contrat aidé INDICATEUR 3.2 : Taux d'insertion dans l'emploi à la sortie des structures d'insertion par l'activité économique
55	Créer un contrat "starter" dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs	1. Créer un contrat aidé « starter » dans le secteur marchand ciblé sur les jeunes décrocheurs dont le taux de l'aide versée à l'employeur sera porté à 45%.	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social	Suivi du nombre de contrat « starter » signés (obj. 10 000 dès 2015) nb de bénéficiaires des contrats "starter" dans les qpv (obj 35% des bénéficiaires en 2016)	Taux de sorties positives Profil des bénéficiaires concernés par une sortie positive comparé aux autres bénéficiaires

N°	Mesures	Action(s)	Ministère attributaire	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
56	Développer le recours au parrainage pour les jeunes en créant notamment une plateforme nationale de parrainage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le recours au parrainage 2. Créer une plateforme dématérialisée pour recenser tous les jeunes qui souhaitent avoir un référent au sein du monde du travail et tous les Français qui souhaitent devenir parrains. 	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social	Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif de parrainage	
59	Assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser, dans chaque quartier prioritaire, un diagnostic précis des besoins de la population en matière de santé et de l'offre de soins de premier recours 2. Soutenir les créations et le développement des structures de soins de premier recours (centre de santé, maisons pluridisciplinaires de santé). 3. Consolider les conseils locaux de santé mentale (CLSM) et les généraliser au titre du contrat de ville. 	Ministère des affaires sociales et de la santé	Nombre de projets bénéficiaires d'un co-investissement immobilier de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) <i>Remontées deux fois par an en juillet et décembre - suivi DGOS PF3)</i>	
61	Lutter contre les ségrégations	<ol style="list-style-type: none"> 1-moderniser et piloter la politique d'attribution 2-avoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles 3-construire des logements sociaux dans les communes défaillantes et reconstruire hors des quartiers 4-accélerer la mise en oeuvre du NPNRU 5-définition de secteurs communs à plusieurs collèges dans 10 territoires pilotes 6-mettre le réseau des conservatoires au coeur de la politique d'éducation et de la formation artistiques pour tous les jeunes 7-favoriser la reconnaissance et le développement des cultures urbaines 	Ministère du logement et de l'habitat durable, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministère de la Culture et de la Communication	Géographie des attributions de logements sociaux en faveur des ménages les plus modestes	Nombre d'attributions hors QPV pour les ménages des premiers quartiles mesurés à l'EPICl

N°	Mesures	Action(s)	Ministère attributaire	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
64	prévenir la radicalisation	<p>*formation en prévention de la radicalisation dans les écoles de service public et dans le cadre du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social</p> <p>* renforcer le pilotage et la gouvernance des mesures liées à la prévention de la radicalisation</p> <p>*renforcer l'accompagnement des associations</p> <p>* mise en place d'actions de prévention en direction des familles en lien avec les caf et les réseaux associatifs nationaux</p> <p>*renforcer la sensibilisation et la formation des réseaux droits des femmes</p>	Ministère de l'Intérieur SGCIPD-R	<p>Nombre de personnes formées en prévention de la radicalisation</p> <p>Nombre de familles bénéficiaires d'actions de prévention</p> <p>Plan de sensibilisation et formation mis en place auprès des réseaux droits des femmes</p>	